

bip...bip...bip...bip...bip...bip...bip...bip...bip ...

# Bulletin d'Informations Paroissiales

Paroisse St Bernard de Fontenelle 7, rue du Père Delater à Maing 03 27 24 53 25

Paroisse St Eloi de la Rhônelle 2, rue Paul Vaillant Couturier à Marly 03 27 41 65 30

[paroisse.stbernard59233@orange.fr](mailto:paroisse.stbernard59233@orange.fr)

[st.eloi.de.la.rhonelle@wanadoo.fr](mailto:st.eloi.de.la.rhonelle@wanadoo.fr)

N° 2  
Du 16/01 au 31/01  
2021

## LE PROJET DE LOI SUR LA BIOETHIQUE AU SENAT

L'été dernier, l'assemblée nationale a adopté en deuxième lecture un projet de loi sur la bioéthique qui ne manque pas d'inquiéter. Vous trouverez un peu plus bas une présentation très simplifiée de ce qui a été voté par les députés. C'est maintenant au tour du Sénat d'examiner le texte de l'assemblée nationale, probablement les 2,3 et 4 février prochains. A cet effet, notre Archevêque nous propose de nous mobiliser quatre vendredis de suite les 15, 22, 29 janvier et le 5 février. Il nous demande de jeûner et de prier afin que l'Esprit Saint inspire les parlementaires dans leurs débats et dans leur vote. Mgr Dollmann nous appelle également à prendre le temps de la réflexion afin que nous puissions mieux comprendre les enjeux qui sont en cause. Nous vous indiquons également plus bas des repères disponibles sur internet.

Bertrand ESTIENNE curé

## A PROPOS DE LA LOI SUR LA BIOETHIQUE : QUELQUES REPERES :

Les problèmes soulevés par ce projet de loi sont les suivants :

- **On passe des « droits de l'enfant » au « droit à l'enfant » :** Désormais, deux femmes pourront devenir les « mères » de l'enfant. Un homme aura « donné » son sperme à l'une des deux femmes qui portera l'enfant. Mais les deux femmes seront déclarées légalement « mères » de l'enfant. Tant pis pour l'enfant, à qui on ne demande pas son avis, il n'aura pas de père. Et le tout sera remboursé par la sécurité sociale !

- **Sélection des enfants à naître :** le projet de loi favorise un examen approfondi de l'embryon que porte la mère (Diagnostic Préimplantatoire DPI). On repère les embryons porteurs de maladies génétiques (ex : trisomie 21) de façon à proposer qu'ils soient avortés. Est-ce une bonne manière de dire aux personnes handicapées qu'elles ont toute leur place dans notre société ? Jusqu'où aller dans la sélection ?

- **Les embryons deviennent des choses que l'on cultive :** Ici, le projet de loi permet d'effectuer des recherches scientifiques sur les embryons jusqu'à 14 jours. C'est clair, pour le législateur, l'embryon n'est qu'un matériau et non une personne humaine !

- **Manipulations génétiques :** Certes elles peuvent apporter certains bénéfices, mais ici, la loi prévoit la possibilité de créer des chimères hommes/animal. L'idée est de permettre d'expérimenter la création d'embryons animaux dans lesquels seraient intégrées des cellules humaines d'embryons.

L'objectif est de créer des organes que l'on pourrait greffer. Mais si ces cellules souches humaines colonisent le cerveau de l'embryon, est-ce un animal qui va penser comme un humain ? Ou un humain avec un visage animal ? Ne joue-t-on pas aux apprentis sorciers ?

- **Avortement autorisé pour « détresse psychosociale » :** La loi Veil qui a légalisé l'avortement en 1975 est totalement dépassée. L'avortement sera désormais possible jusqu'au dernier jour de grossesse si la mère déclare être en détresse « psychosociale », critère impossible à vérifier et que le projet de loi ne prévoit pas de vérifier.

## QUELQUES LIENS INTERNET DU MOINS LONG AU PLUS LONG !

1) Bioéthique : "L'enseignement social de l'église nourrit notre réflexion". Durée 4 minutes. Dominique Quinio, Présidente des Semaines sociales de France. Mars 2018.

<https://www.youtube.com/watch?v=n3XEHDwkNsw>

2) "Les clefs de l'Église : les États généraux de la bioéthique", par Mgr d'Ornellas. Durée : 24 minutes. Novembre 2018.

<https://www.youtube.com/watch?v=xN22nRdA1IA>

3) "La bioéthique, en débat". (octobre 2020). Durée 52 minutes : Débat entre Pierre d'Ornellas, Archevêque de Rennes en charge des questions bioéthiques à la Conférence des Evêques de France et Agnès Firmin Le Bodo, Députée Agir de Seine Maritime et Présidente de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi bioéthique à l'assemblée nationale.

<https://www.youtube.com/watch?v=8OJVBTpcdwE>

4) Une conférence de Mgr d'Ornellas, à l'assemblée nationale. Durée 54 minutes. : "Projet de loi bioéthique : l'édifice bioéthique à la lumière de la fraternité". Juillet 2020.

<https://www.youtube.com/watch?v=QHFvRpo-AUG>

5) "Les États généraux de la bioéthique, sans langue de buis" sur la TV KTO. Durée : 1h00. Janvier 2018

<https://www.youtube.com/watch?v=ZPEP5tuUJe8>

6) "Bioéthique : les positions de la conférence des évêques de France". Durée : 1h30. 2019. Mgrs Moulins-Beaufort, Aupetit, d'Ornellas, M-D. Trébuchet B et G. Lionel-Marie.

<https://www.youtube.com/watch?v=toxGW6eWXMA>

7) Les fiches bioéthiques, du groupe de travail de la Conférence des évêques de France :

[https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2018/02/2018-03-20-Livret\\_bioethique.pdf](https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2018/02/2018-03-20-Livret_bioethique.pdf)